

Proposition d'un socle commun du Mouvement InterRégional des AMAP

A. Fondements des AMAP

A.1. L'origine des AMAP

Dans quel contexte se sont développées les AMAP ?

La première Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne a été créée en avril 2001 à Aubagne (13) dans un contexte marqué par une crise importante dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation :

1. UNE INSECURITE ALIMENTAIRE : la crise de la vache folle a créé un climat d'insécurité alimentaire. Les consommateurs sont devenus soucieux de leur sécurité alimentaire, de la qualité de leur alimentation qui a un impact direct sur leur santé.
2. UNE AGRICULTURE EN PERDITION : de nombreux agriculteurs voient leurs exploitations disparaître ou menacées par les méfaits de l'agriculture intensive et de la politique agricole de la France et de l'Europe. L'agriculture de proximité laisse place à une agriculture délocalisée.
3. UNE PRESSION FONCIERE ENORME : dans les zones urbaines et périurbaines, le foncier agricole est grandement menacé.
4. UNE HEGEMONIE DE LA GRANDE DISTRIBUTION : elle induit une grosse pression économique sur les exploitations agricoles en rognant sur leur marge et sur la qualité des produits
5. UNE INEGALITE ALIMENTAIRE NORD-SUD : la mondialisation, et notamment l'Organisation Mondiale du Commerce et la Politique Agricole Commune ont contribué à accroître l'inégalité entre pays du Nord et Pays du Sud dans l'accès aux ressources alimentaires.

Quels acteurs ont contribué à l'émergence des AMAP ?

Les AMAP sont à la croisée de plusieurs expériences, et de diverses influences :

1. DES EXPERIENCES ETRANGERES : avec principalement les Teikei au Japon (ce mot signifie « engagement de collaboration ») dans les années 70, et les CSA (Community Support Agriculture) aux Etats-Unis et au Canada dans les années 80
2. DES INITIATIVES FRANÇAISES : les jardins de Cocagne (depuis 1991) sont axés sur l'insertion par l'activité économique et fournissent des paniers de légumes biologiques à des groupes de consommateurs
3. DES DEMARCHES PORTEES PAR DES ORGANISATIONS AGRICOLES FRANÇAISES : l'agriculture paysanne (1996), l'agriculture biologique (1930), l'agriculture durable (1978), la promotion des circuits courts et de la vente directe depuis plus de 20 ans
4. UN DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE : des mouvements d'éducation populaire, des groupes de consommateurs, des mouvements de l'économie solidaire font la promotion de la consommation responsable et notamment du commerce équitable

Comment s'est développé le mouvement des AMAP en France ?

La première AMAP de France a été créée en avril 2001 à Aubagne avec un couple de producteurs d'Ollioules (83), Daniel et Denise Vuillon, et un groupe de consomm'acteurs.

Cette initiative fait suite à un café éco-citoyen d'ATTAC Pays d'Aubagne sur le thème de « la malbouffe » en février 2001 où les Vuillon, membres de la Confédération Paysanne 83, ont présenté le concept des AMAP.

En parallèle, avec l'appui de l'association ALLIANCE Paysans Ecologistes Consommateurs, s'est créée, en Mai 2001, l'association ALLIANCE Provence, premier réseau régional des AMAP, qui a contribué à essaimer et à promouvoir les AMAP en région PACA. Elle a réuni, dès le début, des organisations agricoles partenaires

(Confédération Paysanne, Bio de Provence...), des organisations de consommateurs (Slow Food), des mouvements d'éducation populaire (ATTAC), et des consommateurs engagés.

En 2003, Alliance Provence a élaboré et adopté la charte des AMAP. Cette charte, ainsi que le terme A.M.A.P., ont été déposés en Mai 2003 à l'INPI. Elle décline les valeurs et les principes partagés par toute structure faisant référence au terme AMAP.

Depuis 2001, les AMAP ont fleuri dans toute la France et de nombreux réseaux régionaux se sont constitués progressivement : Alliance Midi-Pyrénées, Alliance PEC Rhône Alpes, AMAP Ile de France... La promotion et le développement des AMAP ont également été portés par des CIVAM, des GAB (Groupement d'Agriculture Biologique) et des ADEAR.

CREAMAP est un centre ressources créé en 2006 ayant pour objet de promouvoir et d'essaimer les AMAP notamment dans des régions où de telles structures n'existent pas.

Fin 2008, on estime à près de 1000, le nombre d'AMAP en France.

A.2. Les valeurs qui nous rassemblent

Sur quelles valeurs les AMAP sont-elles fondées ?

Elles sont déclinées dans la charte des AMAP ; les valeurs fondamentales sont :

- ⇒ PROXIMITE : relocalisation de l'économie par un soutien à l'agriculture paysanne, relation directe entre les producteurs et les consommateurs, circuits courts
- ⇒ EQUITE, SOLIDARITE, TRANSPARENCE ET CONFIANCE : partenariat équitable entre producteurs et consomm'acteurs basé sur la confiance, la transparence et la solidarité financière
- ⇒ QUALITE, RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES NORMES SOCIALES : une agriculture paysanne, socialement équitable (respect des normes sociales par rapport à tous les employés de l'exploitation) et écologiquement saine (pas de pesticides ni engrais chimiques de synthèse)
- ⇒ AUTONOMIE DES PRODUCTEURS ET RESPONSABILISATION DES CONSOMMATEURS : une agriculture économiquement viable et visant le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations ; des consommateurs, acteurs de leur propre consommation et pouvant choisir des modes alternatifs de distribution
- ⇒ CONVIVIALITE : lien direct entre producteurs et consommateurs

A.3. Les AMAP : un partenariat équitable entre consommateurs et producteurs

Quels sont les objectifs des AMAP ?

- Préserver et développer l'agriculture paysanne locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement saine,
- Préserver l'environnement par des pratiques agricoles écologiques de proximité et un maintien de la biodiversité,
- Etablir un commerce équitable entre agriculteurs et consommateurs,
- Inciter les consommateurs à avoir une alimentation de qualité et prenant en compte leur santé,
- Responsabiliser les consommateurs à travers un engagement citoyen et solidaire avec les agriculteurs de leur territoire mais aussi du monde entier ainsi qu'avec les consommateurs n'ayant pas accès aux produits alimentaires de qualité

Comment fonctionne une AMAP ?

Un partenariat s'établit entre un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité. Il se formalise par un contrat par lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production (légumes, viande, fromage, oeufs...) qui lui est distribuée périodiquement à un prix qui est fonction des coûts de production. Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte des AMAP.

Comment se traduisent ces valeurs dans les actes ?

➤ LES ENGAGEMENTS DES PRODUCTEURS ET DES CONSOMMATEURS A TRAVERS LE PARTENARIAT

Producteurs et consommateurs s'engagent à travers un partenariat d'oeuvrer pour le respect de la charte dans une démarche de progrès, notamment à travers une évaluation de leurs pratiques respectives.

➤ LES ENGAGEMENTS DES PRODUCTEURS

- **Un engagement économique** : fourniture périodique de produits frais et de saison, sains et diversifiés ; partage de la récolte ; mise en oeuvre des moyens de production visant à assurer la distribution régulière de leurs produits.
- **Un engagement éthique** : respect de la charte des AMAP à travers un contrat d'engagement fixé entre les producteurs et les consommateurs, notamment en terme de pratiques agricoles ; transparence sur la vie de la ferme.
- **Un engagement social** : présence sur le lieu de distribution, création de liens avec les consommateurs, pédagogie concernant le travail de la ferme, organisation des visites de ferme, prise en compte des remarques des amapiens.

➤ LES ENGAGEMENTS DES CONSOMMATEURS

- **Un engagement financier** : achat à l'avance d'une partie de la récolte du producteur sur une période donnée à un coût équitable.
- **Un engagement solidaire** : partage avec l'agriculteur des risques liés à son activité (intempéries, parasites...).
- **Un engagement éthique** : respect de la charte des AMAP.
- **Un engagement associatif** : participation à la vie de l'AMAP (distribution, communication, animation...), respect des modes de fonctionnement de l'AMAP (venir chercher son panier dans les créneaux horaires spécifiés...).

B. Vers un mouvement interrégional des AMAP

B.1. Objectifs

Pourquoi créer un MOUVEMENT INTERREGIONAL DES AMAP ?

Les AMAP font toutes référence à la charte des AMAP. Elles développent des initiatives, élaborent des outils, expérimentent des modes de fonctionnement qui apportent une richesse au mouvement des AMAP.

A l'échelle régionale, ces pratiques sont souvent mises en commun et ces outils mutualisés. Le partage de cette diversité d'expériences à un niveau national, la mise en place d'une plateforme de communication et la mise en oeuvre de campagnes nationales permettraient à la fois de donner une meilleure lisibilité nationale aux AMAP et de créer une force de mobilisation et de propositions percutante pour faire avancer les thématiques qui nous semblent primordiales (foncier agricole, installation des agriculteurs, pesticides, OGM et biodiversité, éducation et sensibilisation des citoyens à la consommation responsable, équitable et solidaire...). Plus qu'une simple coordination interrégionale, il s'agit bien d'un mouvement rassemblant tous les réseaux des AMAP, les AMAP, leurs producteurs et leurs consommateurs autour des valeurs communes portées par la charte des AMAP.

Les réseaux régionaux, à l'initiative de ce regroupement, souhaitent le baptiser sous le nom de **Mouvement InterRégional des AMAP** représenté par le sigle **MIRAMAP**.

Dans ce contexte, le Mouvement InterRégional des AMAP se fixe comme objectif :

- ⇒ De renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage d'une éthique commune : partage et respect collectif de la charte des AMAP, réflexion sur son évolution
- ⇒ De mutualiser toute la richesse des expériences, des pratiques et des outils développés par les AMAP et les réseaux territoriaux
- ⇒ De faire la promotion des AMAP au niveau national
- ⇒ De réfléchir à une évolution de la charte prenant en compte des préoccupations nouvelles
- ⇒ De participer à des programmes nationaux cohérents avec les objectifs des AMAP

Le Mouvement InterRégional des AMAP respectera un principe de subsidiarité territoriale : les réseaux locaux ont pour rôle de promouvoir et d'essaimer les AMAP à l'échelle territoriale ; il est également de leur responsabilité de garantir l'éthique des AMAP.

B.2. Engagements des adhérents du Mouvement InterRégional des AMAP

Qui sont les adhérents du Mouvement InterRégional des AMAP ?

Peuvent être adhérents du Mouvement InterRégional des AMAP, tout regroupement territorial ou à défaut s'ils n'existent pas des AMAP, assurant une fonction de promotion, d'essaimage et d'animation des AMAP sur leur territoire dans le respect de la charte des AMAP.

Ces regroupements peuvent être formels ou informels, voire être hébergés par des structures ayant d'autres missions.

Sur quoi s'engage-t-on en adhérant à la coordination interrégionale des AMAP ?

Les réseaux qui souhaitent adhérer au Mouvement InterRégional des AMAP s'engagent à :

1. Adhérer à la charte des AMAP et la faire respecter
2. Mutualiser des ressources avec les autres réseaux territoriaux adhérant à MIRAMAP
3. Promouvoir les AMAP sur leur territoire dans le respect de la charte

B.3. Un programme d'actions

Quelles sont les grandes thématiques sur lesquelles nous souhaitons nous mobiliser ?

Elles découlent des objectifs fondamentaux des AMAP définis précédemment : soutenir l'agriculture paysanne locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement saine, promouvoir la consommation équitable et solidaire.

C'est pourquoi les adhérents de MIRAMAP s'engagent à développer des campagnes nationales autour des thématiques suivantes :

1. La préservation des terres fertiles
2. l'installation d'agriculteurs (formation et accompagnement)
3. la préservation de la biodiversité cultivée, élevée et naturelle
4. le soutien et la promotion des agricultures alternatives à l'agriculture productiviste et intensive dans une démarche de souveraineté alimentaire
5. l'éducation et la sensibilisation des citoyens à la consommation responsable, équitable et solidaire
6. L'accès à une alimentation de qualité pour tous les publics (notamment les familles à bas revenus)

SIGNATAIRES DU SOCLE COMMUN DU Mouvement InterRégional des AMAP